

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS
POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2020**

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS
POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2020**

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	14 - 15



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de levée de fonds et dons et du Boccia dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des levées de fonds et dons et du Boccia comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2020 et le 31 mars 2019, de l'actif à court terme au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019, et des actifs nets aux 1er avril 2019 et 31 mars 2020 et 2019. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.





Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;





- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Sophie Houle CPA INC.

Montréal,
Le 22 octobre 2020



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2020

Page 4

	2020	2019
Produits		
Subventions (Annexe A)	129 380 \$	117 355 \$
Boccia (Annexe B)	55 063	44 925
Programme Placements Sports (Note 8) (Annexe C)	158 989	120 484
Dons et levées de fonds	207 161	132 411
Cotisations des membres	1 395	2 370
Autres produits	539	1 658
	<hr/> 552 527	<hr/> 419 203
Charges		
Fonctionnement (Annexe D)	387 203	262 318
Services aux membres (Annexe E)	155 230	139 924
Représentation et vie associative (Annexe F)	8 139	11 416
	<hr/> 550 572	<hr/> 413 658
Excédent des produits sur les charges	<hr/> 1 955 \$	<hr/> 5 545 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2020

Page 5

	Affectés au déve- loppement	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2020 Total	2019 Total
Solde au début de l'exercice	41 000 \$	11 570 \$	32 248 \$	84 818 \$	79 273 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(4 518)	6 473	1 955	5 545
Investissement en immobilisations	-	5 602	(5 602)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	41 000 \$	12 654 \$	33 119 \$	86 773 \$	84 818 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX


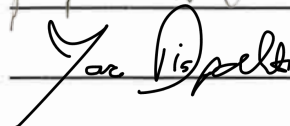
Situation financière

31 mars 2020

Page 6

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	13 417 \$	1 744 \$
Comptes clients et autres créances (Note 3)	25 717	22 787
Subventions à recevoir	82 196	65 115
Frais payés d'avance	13 176	8 456
	<u>134 506</u>	<u>98 102</u>
Immobilisations corporelles (Note 4)	12 654	11 570
	<u>147 160 \$</u>	<u>109 672 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (Note 5)	16 361 \$	- \$
Créditeurs (Note 6)	44 026	24 854
	<u>60 387</u>	<u>24 854</u>
Actifs nets		
Affectés au développement (Note 7)	41 000	41 000
Investis en immobilisations	12 654	11 570
Non affectés	33 119	32 248
	<u>86 773</u>	<u>84 818</u>
	<u>147 160 \$</u>	<u>109 672 \$</u>

Événement postérieur à la date du bilan (Note 11)

Au nom du conseil d'administration,
_____, administrateur
_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020

Page 7

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 955 \$	5 545 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	4 518	2 543
	6 473	8 088
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 9)	(5 559)	17 109
	914	25 197
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 602)	(10 240)
Activité de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	16 361	(17 688)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	11 673	(2 731)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 744	4 475
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	13 417 \$	1 744 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux est un organisme à but non lucratif, constitué le 28 février 1990 en vertu de la partie III de la Loi des compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission de rendre accessible, promouvoir, développer et soutenir le sport adapté auprès du plus grand nombre de personnes handicapées afin d'améliorer leurs conditions de vie.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constataction des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les produits autonomes et de financement privé sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services

Au cours de l'exercice, l'organisme a bénéficié gratuitement d'espace locatif. De plus, les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation de la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipement	20 %
Matériel informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %
Kiosques	25%

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers*Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients ainsi que des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des emprunts bancaires et des comptes fournisseurs.

3. Comptes clients et autres créances

	2020	2019
Clients et autres créances à recevoir	3 554 \$	10 614 \$
Avances à des employés, sans intérêt	384	316
Taxes à la consommation	21 779	11 857
	25 717 \$	22 787 \$

4. Immobilisations corporelles

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement	2 370 \$	1 008 \$	1 362 \$	470 \$
Matériel informatique	27 222	20 227	6 995	9 361
Mobilier de bureau	1 932	541	1 391	1 739
Kiosques	3 875	969	2 906	-
	35 399 \$	22 745 \$	12 654 \$	11 570 \$

5. Emprunts bancaires

	2020	2019
Emprunts bancaires remboursables à demande, portant intérêt à des taux variant de 7,55% à 8,80%, remboursables par des mensualités de 1 935 \$ incluant les intérêts	16 361 \$	- \$

De plus, l'organisme dispose d'une marge de crédit Visa autorisée de 20 000 \$ portant intérêt au taux de 10,95 % lorsqu'utilisée (12,45 % au 31 mars 2019).

6. Créditeurs

	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	34 664 \$	16 897 \$
Salaires et vacances	9 362	7 957
	44 026 \$	24 854 \$

7. Actifs nets grevés d'affectation d'origine interne

Au cours d'exercices antérieurs, le conseil d'administration de l'organisme a affecté des actifs nets d'un montant de 41 000 \$ pour le développement du boccia. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

8. Programme Placements Sports

Les produits et les charges afférents au Programme Placements Sports se détaillent comme suit:

	2020	2019
Produits - (Annexe C)		
Revenus de dons admissibles au programme Placements Sports	42 459 \$	32 228 \$
Sports Québec - Subvention d'appariement utilisée au cours de l'exercice	114 640	87 016
Intérêts du Fonds de dotation de la Fondation du Grand Montréal	1 890	1 240
	158 989 \$	120 484 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	121 067 \$	110 579 \$
Implantation d'un logiciel de gestion intégré et mise à jour de l'infrastructure informatique matérielle et logicielle	25 160	9 905
Honoraires contractuels et autres services professionnels	12 762	-
	158 989 \$	120 484 \$

L'organisme a recueilli un total de 53 074 \$ (40 285 \$ en 2019) en dons admissibles au Programme Placements Sports, lui donnant droit à un appariement de 143 300 \$ (108 770 \$ en 2019). De ces montants, une somme de 114 640 \$ a été constatée en 2020 (87 016 \$ en 2019).

L'organisme cède la propriété de 20% des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 20% de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de l'organisme car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 mars 2020, la juste valeur des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 109 196 \$ (88 603 \$ au 31 mars 2019).

9. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2020	2019
Comptes clients et autres créances	(2 930) \$	16 \$
Subventions à recevoir	(17 081)	5 546
Frais payés d'avance	(4 720)	14 578
Créditeurs	19 172	(2 831)
Apports reportés	-	(200)
	(5 559) \$	17 109 \$

10. Instruments financiers**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2020 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

11. Événement postérieur à la date du bilan

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

La direction suit de près l'évolution. Suite au décret du gouvernement du Québec décrétant la fermeture des entreprises non essentielles pour combattre la propagation du COVID-19, l'organisme a fermé ses espaces pour une période indéterminée. Cependant, afin de continuer à assurer la prestation des services aux membres et le soutien aux athlètes des mesures ont été prises et les employés ont été déployés en télétravail.

En date de la publication des états financiers, la direction n'est pas en mesure de déterminer à quel moment les activités de l'organisme reprendront normalement et quel sera l'impact sur ses revenus d'autofinancement pour le prochain exercice.

De plus, en avril 2020, l'organisme a obtenu, de son institution financière, un emprunt de 40 000 \$ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Cet emprunt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 et à compter du 1er janvier 2023, le taux d'intérêt sera de 5%. Le capital devra être remboursé en totalité au plus tard le 31 décembre 2025. Dans l'éventualité où l'organisme rembourse le solde de l'emprunt au plus tard le 31 décembre 2022, il bénéficiera d'une radiation de 25% de cet emprunt (jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 \$).

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2020

Page 14

	2020	2019
Annexe A - Subventions		
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		
- Fonctionnement (PSFSQ)	50 000 \$	50 000 \$
- Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	40 000	35 000
- Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	-	8 000
- Programme de soutien aux événements internationaux (PSEI)	25 000	-
- Institut national du sport du Québec Programme de mentorat	-	10 000
Ville de Montréal		
- Aide financière aux OBNL locataires	355	355
Autres subventions	14 025	14 000
	129 380 \$	117 355 \$

Annexe B - Boccia

Programme Équipe du Québec		
- Contributions des athlètes	34 335 \$	26 715 \$
- Dons	4 925	1 050
- Revenus divers	235	40
Circuit Boccia Québec	6 428	7 998
Stages et formation	-	300
Vente d'équipements sportifs	7 440	8 325
Événements spéciaux	1 700	497
	55 063 \$	44 925 \$

Annexe C - Programme Placements Sports (Note 8)

Dons admissibles au programme Placements Sports	42 459 \$	32 228 \$
Subvention d'appariement, Fonds de réserve	114 640	87 016
Intérêts du Fonds de dotation de la Fondation du Grand Montréal	1 890	1 240
	158 989 \$	120 484 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2020

Page 15

	2020	2019
Annexe D - Fonctionnement		
Salaires et charges sociales	121 067 \$	111 485 \$
Implantation d'un logiciel de gestion intégré et mise à jour de l'infrastructure informatique matérielle et logicielle	182 063	111 869
Site web	29 118	-
Support technique - informatique	18 940	-
Honoraires contractuels et autres services professionnels	12 762	8 249
Fonctionnement du bureau	11 666	23 227
Amortissement des immobilisations	4 518	2 543
Intérêts et frais bancaires	2 082	628
Activités de levées de fonds	1 953	3 594
Traitement de la paie	785	723
Mauvaiscs créances	2 249	-
	387 203 \$	262 318 \$
Annexe E - Services aux membres		
Équipe du Québec - Boccia	78 150 \$	84 366 \$
Circuit Boccia Québec	23 303	20 616
Soutien aux initiatives et autres disciplines	21 413	879
Championnat provincial de Boccia	10 820	2 886
Événements spéciaux	9 312	60
Coût des équipements sportifs	12 232	21 105
Programme de mentorat	-	10 012
	155 230 \$	139 924 \$
Annexe F - Représentation et vie associative		
Représentation	3 691 \$	5 743 \$
Vie démocratique	1 844	1 621
Assemblée générale	747	811
Cotisations, affiliations et congrès	1 475	340
Promotion	382	2 901
	8 139 \$	11 416 \$